



Bien propre + emprunt propre construction - Récompense?

Par **Jimmyroy**, le **16/10/2015** à **17:42**

Bonjour, rnJ'ai fait construire une maison individuelle sur un terrain acquis par donation en 2004. Une fois construite, nous nous sommes installés ma concubine et ma fille en 2006. J'étais seul sur l'emprunt, ma concubine participant de moitié dans les frais familiaux. En 2011 nous nous marions régime communauté réduite aux acquêts. rnNous continuons le même mode de fonctionnement sur le rbt du crédit que je solde en 2013 par une nouvelle donation de ma mère. Ma femme me demande le divorce en mai 2015, et demande une récompense à hauteur de tout ce qu'elle a versé depuis 2006... Quels sont mes droits? Ses droits? Comment le juge peut-il trancher? dans mon intérêt ou plus le sien? La récompense n'est-elle pas due à la communauté, donc durant le temps du mariage? Comment se règle la récompense? En une fois, plusieurs fois? Ouvre-t-elle droit à des abattements fiscaux? Merci par avance pour vos réponses, car je suis un peu perdu sur ces plans juridiques et toutes les jurisprudences qui en découlent. rnCordialement